

L'implication politique de cette approche est que la réussite des collaborations N-S dépend autant d'un environnement sain ou favorable que des progrès de telle ou telle organisation d'accueil sur le plan du renforcement institutionnel. Par exemple, le développement institutionnel d'une institution donnée (une institution gouvernementale, par exemple) dépend en grande partie de la santé de l'ensemble de l'appareil gouvernemental du pays d'accueil. Les crises financières des années 1980 ont affaibli les ministères en général, et il était difficile pour un ministère de progresser lorsque les autres dont il dépendait pour des services ou des apports stratégiques étaient affaiblis. Les entreprises et les associations bénévoles qui dépendaient des services et des décisions de l'État se trouvaient dans la même situation.

La création d'un environnement favorable était aussi une des idées sous-jacentes du mouvement de «réforme des politiques» ou «d'ajustement structurel» chez les pays donateurs dans les années 1980. On pensait que la réussite de beaucoup de collaborations N-S et des efforts de développement en général dépend d'un cadre stratégique macro-économique qui évite toute intervention de l'État qui fausse le jeu des forces du marché. Des politiques qui encouragent et récompensent l'efficacité économique plutôt que la contrainte politique, une orientation centrale cohérente du secteur public et un appareil efficace d'élaboration des politiques et de gestion des services sont des préalables au fonctionnement efficace de tout ministère, de tout organisme bénévole ou de toute entreprise qui sont des lieux de collaboration N-S.

Enfin, l'approche de l'environnement favorable fait ressortir la sensibilité des collaborations N-S aux perturbations du cadre environnant, ce par quoi on entend les scénarios les plus radicalement défavorables qui peuvent parfois réduire à néant les efforts d'acquisition de compétences et de renforcement des capacités institutionnelles.

Il semble y avoir trois grands scénarios défavorables qui peuvent plus ou moins faire avorter les collaborations N-S. Le premier est celui des troubles civils catastrophiques (par exemple, la Somalie en 1992 et le Rwanda en 1994) qui peuvent empêcher la mise en oeuvre de projets ou provoquer l'effondrement des